



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Etaient présents :** M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE) M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL ), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

**Etaient excusés :** M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES  
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TRAUTMANN

**Etaient absents :** M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO)

**Date de la convocation :** VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

**Secrétaire de séance :** M. MOIGN

**D2022-93 - Vote d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'un nouveau centre de tri**

Dans le cadre du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2023, plusieurs opérations nécessitent l'ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP, à partir de 2023, pour permettre d'engager l'ensemble des travaux relatifs à la construction d'un nouveau centre de tri sur la commune de Bessières :

Libellé	Construction d'un nouveau Centre de tri
Durée initiale de l'AP	3 ans
<b>Montant de l'AP</b>	<b>57 000 000 €</b>
Crédits de paiement 2023	7 680 000 €
Crédits de paiement 2024	48 600 000 €
Crédits de paiement 2025	720 000 €

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20221215-D2022-93-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2022  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

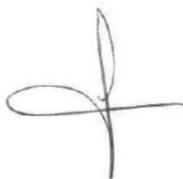
Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement ainsi que le calendrier des crédits de paiement synthétisé dans le tableau ci-dessus,
- **PREVOIT** l'inscription au budget primitif 2023 des crédits de paiement correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2023

Ainsi fait à BALMA, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. MOIGN



POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	15	31
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	47
Présents	9	7	16
Votants	9	7	16
Pouvoirs	0	0	0
<b>Total de voix</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>25</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>25</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20221215-D2022-93-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2022  
Date de réception préfecture : 23/12/2022